



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens**  
**Jeudi 30 avril 2015, à 20h00**  
**Grande salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20h00.

**Présidence : M. Jean-Claude Merminod**, Président du Conseil communal.

Appel : 59 membres présents lors de l'appel

12 personnes excusées :

Mmes et MM. David Cananiello, Jean Cavalli, Maria Gordillo, José-Luis Hernandez, Frédéric Hubleur, Aitor Ibarrola, Alfonso Izzo, Medhi Sébastien Lagger, Gérald Lagrive, Stéphane Masson, Alberto Perez, Luca Rizzo

MM. Jorge Ibarrola et Antonio Puga arrivent plus tard.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Avant de débiter cette séance, **M. le Président** prie tous les membres présents de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire de **M. François Chapuis**, Conseiller communal, membre du Groupe Ecublens forum d'opinions libres, décédé le 10 avril écoulé.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **M. Hans-Peter Guilbert**, Président du groupe Ecublens forum d'opinions libres. Son hommage est reporté ci-dessous en son entier :

*« Ce vendredi 10 avril 2015, François Chapuis nous quittait dans sa soixante-deuxième année. Cycliste convaincu, notre Ami a été victime d'un tragique accident qui l'a emporté brutalement.*

*François était une personnalité attachante, généreuse, engagée, qui ne laissait personne indifférent. Son attachement à la collectivité et au bien public le caractérisait. Actif au sein de plusieurs sociétés, il ne ménageait ni son énergie, ni son temps en qualité de bénévole. Sensible à ses racines terriennes, il avait le souci d'un développement harmonieux d'un espace urbain dépassant souvent le simple cadre communal.*

*François a toujours voué un réel intérêt à la jeunesse, ne manquant jamais de la soutenir tant financièrement que par sa présence et son engagement.*

*Son souvenir restera dans le cœur de ses nombreux amis.*

*Au nom de toutes et tous, salut François ! »*

## ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 20 mars 2015
3. Assermentation(s)
4. Préavis n° 2015/05 – Réaménagement routier du chemin du Bochet – Demande de crédit de construction
5. Préavis n° 2015/06 – Renouvellement et extension des casiers scolaires au Pontet – Demande de crédit de réalisation
6. Préavis n° 2015/07 – Réaménagement routier de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu – Demande de crédit d'étude d'avant-projet
7. Préavis n° 2015/08 – Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Madame Marguerite Theys
8. Préavis n° 2015/09 – Révision de la convention intercommunale Mèbre-Sorge
9. Postulat de M. Germain Schaffner : « *Pour un Ouest lausannois fort et démocratique* »
10. Divers
11. Communications municipales

### COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le Technicien et le public, **M. le Président** communique à l'Assemblée les informations suivantes :

#### **Au chapitre des représentations :**

*« Le samedi 28 mars 2015 a eu lieu la soirée de l'Echo des Campagnes, à la Grande salle du Motty. Cette soirée s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité.*

*Le jeudi 2 avril 2015 a eu lieu l'Assemblée Générale d'Ecublens Animations, au Pontet, qui a été suivie d'un spectacle à l'Espace Nicollier. Cette assemblée, tout comme la soirée, se sont déroulées dans la bonne humeur et la convivialité. »*

#### **Au chapitre des communications :**

**M. le Président** prie les personnes n'ayant pas encore donné réponse pour la sortie du Conseil de le faire d'ici au samedi 2 mai.

En outre, il informe l'Assemblée que le groupe Forum a changé d'appellation :

« *Forum Groupe politique d'opinions libres Ecublens* »

est devenu :

« *Ecublens forum d'opinions libres* »

### **Au chapitre des correspondances reçues :**

Un courrier recommandé daté du 2 avril 2015 l'informant de la démission, avec effet immédiat, de M. Franco Napoletano et Mme Chantal Junod Napoletano du groupe Ecublens forum d'opinions libres lui est parvenu. Dès lors, ces deux Conseillers siégeront en tant que conseillers hors partis. A cet égard, lors de sa dernière séance, le Bureau du Conseil a prévu un emplacement pour M. Franco Napoletano.

En date du 26 avril dernier, il a reçu une lettre de Monsieur Pierre Zwahlen l'informant de sa démission du Conseil avec effet au 15 juin 2015. Il en donne lecture (annexe I).

⇒ **Arrivée de M. Jorge Ibarrola. L'effectif passe à 60 Conseillers.**

**M. le Président** transmet ensuite trois informations concernant les Commissions permanentes communales et intercommunales :

- 1) Il prie les Présidents des groupes politiques de bien vouloir dorénavant annoncer tout changement (remplacement d'un Conseiller suite à un désistement ou à une démission du Conseil) auprès du Secrétariat de la Commission intercommunale concernée. A cet effet, une liste d'adresses recensant lesdites commissions sera sous peu disponible sur site sécurisé.
- 2) En outre, il a été constaté que les membres de certaines Commissions permanentes ne sont pas indemnisés. A toutes fins utiles, un formulaire intitulé « Rapport – Commissions permanentes » est disponible sur site sécurisé. Dès lors, cas échéant, il s'agira simplement de désigner un signataire pour compléter et signer ledit rapport (Municipal concerné ou Conseiller, membre de la Commission concernée).
- 3) A noter également que les rapports d'activité annuels sont rétribués au même titre que les rapports des commissions ad hoc ou de la COFI.

**M. le Président** poursuit :

### ***Stands politiques ou de diffusion d'idées – Principes d'utilisation de la place François Silvant :***

Après avoir pris connaissance de ce document, le Bureau du Conseil s'est interrogé sur la possibilité pour les groupes politiques de notre Commune de tenir des stands devant le Centre commercial d'Ecublens, comme cela a été le cas durant de nombreuses années. Cela, bien évidemment en prenant tout contact nécessaire en temps utile avec la direction dudit Centre commercial. Aussi, au nom du Bureau, M. le Président a contacté la Municipalité à ce sujet. Il donne une brève lecture de cette demande.

Une réponse positive lui est parvenue du Greffe, sous réserve de l'accord du propriétaire, tel que souligné dans ladite demande. Référence y est faite d'un entretien téléphonique entre M. le Syndic et M. Nussbaumer en 2013 (sauf erreur). Ce dernier a confirmé que les stands politiques

sont acceptés devant le Centre commercial, une demande devant toutefois être formulée auprès de la direction dudit centre.

### **Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2016 :**

Sur demande de la Municipalité, la séance du **vendredi 12 février 2016 est repoussée au jeudi 18 février 2016** et celle fixée au **vendredi 18 mars 2016 est supprimée**. Le calendrier modifié est disponible sur [www.ecublens.ch](http://www.ecublens.ch). Un document rectificatif sera également annexé lors du prochain envoi postal adressé au Conseil.

### **13<sup>ème</sup> cérémonie des prix PERL (Prix Entreprendre Région Lausanne) :**

Un courrier de Lausanne Région lui est parvenu ce jour même. Il en donne lecture : cet organisme offre 10 invitations (donnant chacune la possibilité de participer à deux) à la 13<sup>ème</sup> cérémonie des prix PERL qui se déroulera le jeudi 7 mai 2015, dès 17h15, au Théâtre de Beaulieu. Tout Conseiller intéressé à y participer peut s'adresser en fin de la présente séance au Président du Conseil afin d'en obtenir une.

## **POINT 1      Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** propose une modification à l'ordre du jour :

Référence faite au décès de M. François Chapuis, trois Commissions permanentes sont à repourvoir. Aussi, il souhaite ajouter les trois points supplémentaires suivants en suite du point 3 de l'ordre du jour, soit :

au point 4 : *Nomination d'un membre à la Commission de gestion*

au point 5 : *Nomination d'un membre à la Commission foncière*

au point 6 : *Nomination d'un membre suppléant auprès du Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois*

Le Préavis n° 2015/05 – Réaménagement routier du chemin du Bochet, demande de crédit de construction, devient donc le point 7 et ainsi de suite.

**M. le Président** ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.

**M. Hans-Peter Guilbert**, au nom du groupe Ecublens forum d'opinions libres, prend note de la teneur de la modification requise visant le remplacement de notre regretté François Chapuis dans les trois commissions précitées. Il précise qu'une discussion a eu lieu au sein de son groupe. Par respect pour François Chapuis, décision a été prise de ne présenter aucun candidat de leur liste des viennent-ensuite, ni aucune personne pour son remplacement dans les trois commissions susmentionnées.

Pour cette raison, **M. Hans-Peter Guilbert** demande que ces trois points ne soient pas ajoutés à l'ordre du jour, précisant que des propositions seront formulées, tant pour la place à repourvoir en qualité de candidat à assermenter que pour les trois postes au sein desdites Commissions lors du Conseil du 21 mai prochain.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** soumet la proposition de modification de l'ordre du jour au vote.

La modification demandée est **refusée à une large majorité**. **L'ordre du jour** est par conséquent **maintenu en l'état**.

## **POINT 2      Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2015**

Avant d'ouvrir la discussion sur ce procès-verbal, **M. le Président** passe la parole à la secrétaire du Conseil.

Référence faite aux pages 16 et 17, point 2 des Communications municipales (*Pose de panneaux solaires sur le toit du collège de la Coquerellaz*), une erreur lui a été signalée par l'un des membres de l'Assemblée – elle l'en remercie vivement - : Il s'agit de **remplacer la mention kWA** par **kVA** apparaissant à deux reprises dans le texte reportant l'intervention de M. Alberto Perez.

**M. le Président** ouvre ensuite la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, elle est close. Au vote, **le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

⇒ **Arrivée de M. Antonio Puga. L'effectif passe à 61 Conseillers.**

## **POINT 3      Assermentation**

**M. le Président** rappelle, comme mentionné au point 1 de l'ordre du jour, que le remplacement de M. François Chapuis interviendra lors du Conseil du 21 mai prochain.

Comme annoncé en séance du 20 mars écoulé, nous devons procéder ce soir à l'assermentation d'un nouveau Conseiller en la personne de M. Guillaume Leuba (Les Verts), en remplacement de M. Alban Larrere.

**M. le Président** rappelle brièvement la procédure y relative :

*« Je vais appeler le futur Conseiller à venir devant la tribune. Puis, je vais lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors le futur Conseiller qui, à ce moment, lèvera la main droite en disant « je le promets ».*

*J'appelle donc M. Guillaume Leuba à venir devant la tribune et prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »*

Après lecture du serment, puis promesse faite, **M. Guillaume Leuba** rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ **L'effectif passe à 62 Conseillers.**

## **POINT 4      Préavis n° 2015/05 – Réaménagement routier du chemin du Bochet – Demande de crédit de construction**

**M. le Président** passe la parole à M. Alain Blanchoud pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Charles Koller pour celle du rapport de la Commission des finances (ci-après : COFI).

Après remerciements à ces derniers, il ouvre la discussion sur le préavis n° 2015/05.

**M. Franco Napoletano**, référence faite à l'avant-dernier paragraphe du rapport de la Commission ad hoc, soit :

*« Après discussion et **sous réserve que les points mentionnés ci-dessus soient pris en considération lors des travaux de réalisation**, c'est à l'unanimité que la commission ad hoc vous propose d'accepter ce préavis. »*

Sa question : Si ceux-ci ne sont pas pris en considération, qu'en advient-il ? Suite à un grand silence, cette question ne recevant aucune réponse, il la réitère.

**M. Christophe Cartier** pense que les mots « *sous réserve* » – le rapporteur ne le contredira probablement pas – sont peut-être inappropriés dans leur contexte. La Commission souhaitait rendre la Municipalité attentive aux points relevés. C'est à cette dernière de faire le nécessaire. L'exécutif fera exécuter ces travaux et procédera de manière à *ce que cela fonctionne*. Il ne faut pas appréhender les seuls mots *sous réserve*. Il conclut : « *Ne jouons pas trop sur les mots.* »

**M. Alain Blanchoud** abonde dans le sens de l'intervention de M. Cartier. Il se rappelle que M. Christian Maeder, Municipal, s'est engagé à ce que les demandes formulées par la Commission ad hoc soient étudiées au moins par le bureau d'ingénieurs et, dans la mesure du possible, prises en compte afin que l'ensemble de ces dernières soient réglées avant le démarrage du chantier qui devrait se dérouler durant les moins de juin et juillet. Il lui semble que le Conseil peut faire confiance au Service des travaux qui va très certainement prendre en compte les demandes de la Commissions ad hoc.

**M. Christian Maeder, Municipal**, souligne la pertinence des demandes formulées par la Commission ad hoc. Une analyse a déjà été effectuée par le Service des travaux quant à leur bienfondé. La largeur résiduelle à 5.20 mètres respecte les normes en vigueur selon la VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports). Cette dimension ne sera pas réduite. Ces normes sont prévues pour permettre aux véhicules de se croiser à 30 km/heure.

Si une largeur moindre était appliquée, les croisements seraient effectivement rendus plus difficiles, mais nous ne serions dès lors plus dans les normes.

Le chef du Service des travaux l'a rendu attentif au fait que si l'on construit des routes sans respecter les normes préconisées en la matière, risque est pris d'être confrontés à des accidents, voire, par voie de conséquence, de devoir faire face à un procès. En concrétisant la volonté de réduire encore plus la vitesse, l'on pourrait donc se retrouver en porte-à-faux. Cette largeur de 5.20 mètres permet en principe un croisement des véhicules à une vitesse limitée à 30 km/heure et non pas plus élevée.

Pour la seconde demande, le Service des chantiers étudie actuellement les solutions permettant une circulation des vélos derrière les bastions de régulation, du moins côté autoroute. De l'autre côté, cela ne sera certainement pas possible, considérant le nombre de sorties depuis les parcelles privées qui représentent un danger pour les cyclistes : le fait de pouvoir passer entre le trottoir et le bastion est peut-être pratique et évite aux vélos de devoir slalomer de part et d'autres. Par contre, au niveau des sorties desdites parcelles, subsiste le risque qu'un vélo se fasse happer par une voiture débouchant d'une sortie. Cela serait donc difficile à réaliser. Il rappelle qu'on se situe ici en zone 30 km/heure. En principe, avec cette limitation de vitesse, les vélos circulent de manière plus sécurisée.

La deuxième proposition est donc à l'étude pour le côté autoroute et sera certainement mise en œuvre. M. Maeder a veillé à ce qu'elle puisse être prise en compte et réalisée sur l'ensemble des bastions, ou du moins pour les premiers pour lesquels il n'y a aucune sortie et donc pas de risques de collision.

**M. Hans-Peter Guilbert** souhaite remercier la Municipalité pour avoir introduit un tableau (point 7 – Financement) dont la clarté a été appréciée par la Commission des finances et souhaite que les préavis incluent désormais ces données.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/05 tel que présenté est **accepté à une large majorité, avec 4 absentions.**

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :**

- vu le préavis municipal n° 2015/05,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

- 1) d'accepter le projet de réaménagement routier du chemin du Bochet, selon le présent préavis ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 990'000.- TTC (neuf cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.142 « Réaménagement routier du chemin du Bochet ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

**POINT 5      Préavis n° 2015/06 – Renouvellement et extension des casiers scolaires au Pontet – Demande de crédit de réalisation**

**M. le Président** passe la parole à Mme Catherine Gauchoux pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Charles Koller pour celle du rapport de la COFI.

Après remerciements à ces derniers, il ouvre la discussion sur le préavis n° 2015/06.

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, remercie en premier lieu les membres de la Commission ad hoc qui ont démontré un fort intérêt pour ce préavis et posé de nombreuses questions.

Elle souhaite cependant apporter quelques éléments complémentaires qui n'ont peut-être pas été bien égayés lors des échanges avec dite Commission :

- Manque d'un planning : il existe et prévoit que les travaux soient réalisés dans le courant de cet été afin que les élèves puissent disposer de leur casier dès la rentrée 2015, soit le 24 août 2015.
- Période d'exécution n'ayant pas fait l'objet d'un critère d'adjudication : celui-ci était inclus dans l'appel d'offre qui a été lancé et devait assurer dans la mesure du possible la réalisation des travaux durant la période estivale. Si aucune entreprise n'avait pu respecter ce critère, il aurait fallu les reporter à cet automne. Tel n'est pas le cas, elles ont toutes répondu favorablement à ce critère. Sous peu, l'entreprise ayant obtenu la meilleure note sera soumise à la Municipalité.
- Dans ledit préavis figurait un plan d'appel d'offres ; le plan d'exécution va quant à lui être travaillé avec l'entreprise qui sera retenue.

Il sera tenu compte de toutes les recommandations émises par les membres de la Commission ad hoc, notamment :

- Veiller à la hauteur des casiers / dernière rangée (cf. hauteur de la dernière rangée des casiers : Collège Vénus accueillant les plus jeunes élèves). Il est vrai que de jeunes enfants sont actuellement scolarisés dans le collège Vénus. Peut-être que les choses évolueront différemment dans les cinq ans à venir. Dans tous les cas, il s'agit de garantir un accès aisé à cette troisième rangée pour tous les élèves, dans tous nos collèges.
- S'assurer qu'il y ait une bonne ventilation.
- Offrir la possibilité de pouvoir mettre un classer en hauteur.

Une version sera finalisée dès l'adjudication des travaux effectuée par la Municipalité et le nécessaire assuré pour que l'installation de ces casiers respecte les besoins des élèves ; s'il y a impossibilité de satisfaire les besoins spécifiques individuels de chaque élève, il sera répondu aux besoins de la plus grande majorité.

**M. Michele Mossi** remercie la reportrice de la Commission ad hoc pour la clarté de son rapport relatant de manière exhaustive la perplexité des membres de la Commission quant à la maturité de ce préavis.

Cela fait plusieurs années qu'il intervient régulièrement à la tribune pour parler de ce dossier. Aussi, il s'attendait à ce que ce préavis soit plus complet, incluant la rédaction d'un cahier des charges précis (indications quant au contenu type d'un casier, dimensions des classeurs, sacs d'école, etc.). Il n'en tient nullement rigueur à la Municipalité, mais, selon lui, cette tâche aurait dû être réalisée en milieu scolaire, permettant ainsi de définir précisément l'objet premier quant à l'installation de ces casiers.

La Commission a cherché à faire son travail de la manière la plus complète possible ; il remercie d'ores et déjà Mme la Municipale Danièle Petoud, de considérer tous ces éléments, comme elle l'a souligné, afin que l'utilisation de ces casiers soit la plus optimale en proposant, si nécessaire, des escabeaux pour que les élèves les plus petits puissent atteindre la troisième rangée de casiers située à une hauteur de 1.80 mètre, soit bien au-dessus de leurs yeux et hors de leur portée.

Ceci étant, il encourage l'Assemblée à accepter ce préavis.

Pour conclure, il espère qu'à l'avenir, ce type de projet ne nécessitera plus le recours à un bureau privé externe pour organiser un simple appel d'offre comme celui-ci. Qu'il y ait aussi peut-être une collaboration plus intense entre les services communaux. Le premier préavis traité ce soir (n° 2015/05) incluait un appel d'offre organisé par le Service concerné. Pour un second préavis, un bureau externe a dû être mandaté, comme si, au sein des Services communaux, il n'y avait pas les compétences requises. Il souhaite donc qu'il y ait un niveau de collaboration plus élevé permettant de ne plus faire appel à l'externe pour l'organisation d'appels d'offre revêtant une relative simplicité.

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, concernant la première partie de l'intervention de M. Mossi, reconnaît effectivement que le Service technique a répondu – peut-être pas assez en profondeur – à une demande émanant du Service des écoles. Elle-même réalise que les demandes exprimées ne sont pas toujours interprétées sur le plan technique de manière pleinement satisfaisante. Elle sera attentive à cet aspect.

La deuxième partie de l'intervention de M. Michele Mossi est tout à fait justifiée : les collaborateurs du Service concerné venant du secteur privé et n'étant pas formés à cette démarche ont suivi un cours l'an dernier. Ces collaborateurs souhaitaient, pour chaque nouvel



élément, se faire accompagner pour le premier exercice à accomplir afin d'être assurés de bénéficier de données correctes, dans le but, bien sûr, d'effectuer cette tâche à l'interne dans le futur.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/06 tel que présenté est **accepté à une large majorité, avec 11 absentions.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2015/06,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

- 1) d'approuver la fourniture et pose de casiers scolaires dans les collèges Mars, Vénus et Jupiter ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 304'000.- (trois cent quatre mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 503.5060.312 « Pontet - installation de casiers scolaires ».

Elle sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

#### **POINT 6 Préavis n° 2015/07 – Réaménagement routier de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu – Demande de crédit d'étude d'avant-projet**

**M. le Président** passe la parole à M. Daniel Sage pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, puis informe l'Assemblée que le rapport de minorité a été retiré par ses signataires qui se réservent le droit de revenir lors de la discussion sur ce préavis. Parole est ensuite donnée à M. Charles Koller pour la lecture du rapport de la COFI.

Après remerciements à ces derniers, il ouvre la discussion sur le préavis n° 2015/07.

**M. Philippe Casse** souhaite adresser plusieurs questions à la Municipalité. Le texte de son intervention est reproduit ci-dessous en son entier :

*« Dans le cadre du Chantier 1 du SDOL, le bureau Christie & Gygax Ingénieurs Conseils a mené une étude sur la RC82. Il en résulte une analyse commentée, un ensemble d'objectifs, et des concepts d'aménagement. L'étude se conclut par : " la volonté d'en faire un axe plus urbain, plus perméable, et plus sûr pour les mobilités douces, a été affichée dès le début. Après analyse des nombreuses contraintes en présence ... le bilan est relativement tempéré. ... Difficile ... de parler de requalification urbaine de l'axe du fait du peu d'amélioration dans les perméabilités .... peu de mesures paysagères ont pu être envisagées. "*

*Malgré les bonnes intentions revendiquées, on ne parle désormais plus de requalification mais de réaménagement. Quand et pourquoi a-t-on décidé d'abandonner la requalification de la RC82 ?*

*Si tous les aménagements proposés dans ce projet sont convenables, ils sont largement insuffisants pour remplir les objectifs visés et répondre aux besoins de la population d'Ecublens. Comment va-t-on s'y prendre pour atteindre les objectifs cités par cette étude et repris par le préavis ?*

- Objectif " sécurité " avec la transformation du carrefour accidentogène " ex-Crédit Suisse ".*
- Objectif " piétons " pour augmenter le nombre de passages sûrs et conviviaux dans ces zones très fréquentées (par exemple entre Sorge et Colladon) et pour atténuer le caractère peu avenant de certaines zones, souterrain de Bassenges, Crochy, et Pont-Bleu.*
- Objectif " transport public " pour améliorer l'accessibilité aux stations ml.*
- Objectif " vélo " pour obtenir la continuité du réseau, garant de l'obtention des subventions cantonales.*
- Objectif de multi-modalité pour construire les stations Bike&Ride promises depuis longtemps.*
- Objectif de perméabilité et d'articulation entre les quartiers afin réduire la coupure d'Ecublens avec ses quartiers d'Epenex, des Triaudes et de l'EPFL.*
- Objectif de végétalisation.*
- Objectif de valorisation de l'axe.*
- Objectif de rôle d'espace public.*
- Objectif d'unité paysagère.*

*Il reste également l'objectif central mis en avant par la commune d'Ecublens: la fluidité du trafic. Or, excepté un allongement des présélections au Bochet, rien de neuf dans ce projet ne permet de fluidifier le trafic. L'objectif de fluidité ne sera jamais atteint, pire les bouchons vont s'aggraver avec la réalisation des plans de quartier. Tout le monde est bien conscient, qu'avec ses 20'000 véhicules/jour la RC82 est saturée au Nord. La solution passera par une diminution effective du trafic automobile avec un report sur d'autres modes de déplacements.*

*Quelles sont les mesures d'urbanisme autour de la RC82 qui vont inciter les usagers à se reporter sur d'autres modes de déplacement ?*

*Avec un tel projet minimaliste, Ecublens est en train de manquer un rendez-vous avec son histoire. Nos prédécesseurs ont réussi à bâtir de grands projets, dans les années 50 en imaginant une belle route de campagne pour la voiture qui était encore en devenir, et dans les années 80 en optant pour un transport public urbain efficace. Pourquoi aujourd'hui, ne pas se lancer dans un projet de requalification ambitieuse, à l'échelle de la ville d'Ecublens, qui offrirait des meilleures conditions au mode de déplacement pour tous et qui réserverait des espaces de vie aux habitants d'Ecublens ?*

*Ecublens, le 29 avril 2015*

*Daniel Sage      Philippe Casse »*

**M. Philippe Casse**, soulignant la complexité de ce projet, n'attend bien sûr pas de réponse immédiate.

**M. Germain Schaffner** souhaite intervenir au nom du groupe PSIG. Le texte de son intervention est reproduit ci-dessous en son entier :

« Le groupe PSIG constate que le projet de réaménagement de la RC 82, intitulé " Requalification de la RC 82 " jusqu'en 2012 par le SDOL, apporte certes des améliorations notoires, mais ne répond pas entièrement, et loin s'en faut, aux attentes de la population. Le groupe PSIG appuie les recommandations d'amélioration émises par la Commission ad hoc et demande en conséquence à la Municipalité un engagement ferme pour que ces recommandations, déclinées sous forme de mesures, soient intégrées dans l'étude. Elles sont au nombre de 7 :

1. Abaisser à 50 km/h tout le tronçon de la RC 82, y compris hors localité, en assumant le risque que le Canton reporte une partie des charges sur la commune d'Ecublens.
2. Améliorer la sécurité routière au carrefour « ex Crédit suisse » en intégrant les besoins de tous les usagers, piétons, cyclistes, automobilistes et conducteurs du métro.
3. Déplacer l'assiette de la route entre Bassenges et Cerisaie, côté ouest, permettant de créer une zone tampon entre la route et le m1 afin de rassurer tous les usagers.
4. Améliorer la situation des deux passages souterrains piétons Bassenges et Crochy, deux passages étroits et peu avenants qui participent au renforcement du sentiment d'insécurité de la population.
5. Prendre des mesures pour favoriser l'intégration du quartier d'Epenex.
6. Améliorer les temps d'attente à la sortie du Bochet sur le carrefour de la Concorde.
7. Mesurer le niveau de bruit après la pose du revêtement phono-absorbant à la Cerisaie et remettre en question la paroi antibruit selon le résultat des mesures.

Le groupe PSIG remercie par avance la Municipalité de répondre à sa demande au cours de ce débat. La réponse de la Municipalité déterminera la position de notre groupe concernant le préavis. »

**M. Christophe Cartier**, en tant que Président de la Commission ad hoc ayant siégé pour ce préavis n° 2015/07, avoue rester quelque peu *abasourdi*. En début de séance, il a appris que le rapport de minorité était retiré. Puis, il entend son collègue, M. Philippe Casse, reprendre tout ce qui est décliné dans ledit rapport. ... Autant le maintenir. Pour M. Cartier, ceci correspond un peu à *se moquer du monde*. Lors des débats en Commission ad hoc, il rappelle à M. Casse qu'il a voté pour (quatre voix pour et une contre lors du vote). Le rapport de minorité retiré ce soir a été signé par M. Casse ... Toujours selon M. Cartier, ce n'est pas de cette manière que l'on peut avancer dans la discussion autour de ce préavis.

Il poursuit. M. Sage a rédigé un excellent rapport de la Commission ad hoc. Les points que M. Schaffner vient de relever au nom du PSIG sont des éléments repris textuellement dudit rapport – la Municipalité l'a certainement réalisé.

Il insiste sur le fait que la discussion concerne un avant-projet et non pas un projet définitif. Ceci a bien été souligné, M. Sage pourra le confirmer, par M. Della Croce de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) de l'Etat de Vaud qui a par ailleurs pris note des remarques qui ont été formulées lors de la séance en Commission ad hoc. Cet avant-projet va évoluer et ne représente que CHF 105'000.00. Le Conseil a été appelé à voter des avant-projets bien plus élevés que ce montant.

**M. Cartier** estime que si, ce soir, le Conseil *ne prend pas le train en marche* et vote contre ce préavis, nous allons droit dans le mur. Avec l'évolution dans les communes avoisinantes de l'Ouest lausannois, le canton va devoir réaliser les travaux nécessités pour l'assainissement du Pont Bleu. Seuls ces derniers seraient alors effectués, mais plus question d'élargissement et autres travaux.

**M. Daniel Sage** reprend les propos de M. Cartier : il s'agit bien de voter sur un avant-projet, mais sur un avant-projet de réalisation. C'est-à-dire que l'on va réaliser techniquement des concepts qui sont déjà figés *presque dans le marbre*. Il a été dit que de petits détails pourront

peut-être être modifiés, mais les concepts globaux (au niveau de la sécurité, passages piétons, etc.) ne seront pas modifiables dans l'avant-projet qui va s'étendre sur deux mois.

**M. Philippe Casse** remercie M. Cartier qu'il souhaite rassurer. Il désire aussi s'exprimer plus clairement sur les raisons pour lesquelles il a en Commission voté en faveur de ce préavis, mais s'est également prononcé, initialement, sur un rapport de minorité, rapport transformé ce soir en questions.

Il tenait par cette voie à relever qu'il fallait profiter de l'instant pour saisir cette opportunité en allant plus loin, en faisant preuve de plus d'ambition par rapport aux futures transformations concernant l'Ouest lausannois et plus localement, pour Ecublens. C'est un axe très important pour notre Commune ; c'est aussi un lieu de vie, avec son trafic, autant automobiliste que cycliste ou piétonnier. Il y a beaucoup d'étudiants et de professeurs circulant à vélo ou se déplaçant à pied. Les conditions actuelles ne sont pas optimales ; il s'agit de les améliorer. Son but était bien de sensibiliser tout un chacun pour saisir cette occasion afin de faire preuve de plus d'ambition.

Il n'est nullement contre le présent préavis et encourage d'ailleurs le Conseil à se prononcer favorablement.

**M. Christian Maeder, Municipal** souligne qu'il s'agit d'un avant-projet consécutif à une étude préliminaire qui a été longuement menée par le SDOL, depuis plusieurs années, dans le cadre d'un chantier initialement, de requalification, puis de réaménagement depuis 2012. A noter que dans les plans d'investissements communaux, le terme « requalification » a été maintenu. Ceci doit être corrigé afin d'être en conformité avec la situation actuelle.

Il déplore que seuls les points négatifs paraissant devoir encore être travaillés aient été relevés et souhaite relever aussi quelques aspects positifs de ce projet :

- Deux nouveaux giratoires
- Une contre-allée
- La continuité dans les bandes cyclables
- Le passage du Pont-Bleu sécurisé pour les modes doux, particulièrement pour les vélos, puisqu'ils pourront être sortis de la circulation dans les deux sens
- Par ailleurs, notre canton qui est partie prenante et a proposé de débloquer un montant important pour l'élargissement et la réfection du Pont-Bleu

A cet égard, il tient à souligner que, voici quelques années, cela n'a pas été forcément évident d'obtenir que cet aménagement se concrétise. Il a fallu négocier de manière serrée, car il s'agit ici de travaux très onéreux.

Le projet présenté ce jour ne correspond pas au *nirvana* – il en convient – mais il inclut un fort grand nombre d'éléments très positifs. Il s'agit ici d'un réaménagement très important. *Réaménagement ... Requalification ...* : effectivement, aucun passage sous route n'est prévu, comme cela fut le cas sur la RC 1, face à l'EPFL. Aujourd'hui, nous avons des passages sur route qui sont un peu exigus, mais permettent malgré tout de traverser en toute sécurité. Il est raisonnable de le souligner.

Ceci étant précisé, il reprend les 7 points pour lesquels le PSIG souhaiterait obtenir des éclaircissements avant de se prononcer.

En introduction, il rappelle que, comme dit précédemment, le SDOL a travaillé sur ce projet dès le départ, avec une vision élargie. Les communes voisines, Crissier, Chavannes-près-Renens, l'EPFL ainsi que le Service de la mobilité ont également planché sur ce projet. Le cahier des charges inclut des éléments paysagers et urbanistiques. Les intervenants ont tenté de les intégrer

au mieux. Pour rappel, il s'agit d'une étude préliminaire. Toute modification qui puisse s'y appliquer sera effectuée.

1. *Abaisser à 50 km/h tout le tronçon de la RC 82, y compris hors localité, en assumant le risque que le Canton reporte une partie des charges sur la commune d'Ecublens.*

L'idée de diminuer la vitesse à 50 km/heure également hors localité est difficilement applicable, Si l'on soumet cette proposition aux services cantonaux, elle impliquera automatiquement une prise en charge, non pas de certains coûts, mais de la totalité des coûts du tronçon de route concerné. Pour rappel, un tronçon où la vitesse est limitée à 50 km/heure est considéré comme étant en localité. Pour Ecublens, cela signifie déplacer les panneaux d'entrée et reprendre à notre charge des kilomètres de route cantonale. Actuellement, seuls les trottoirs et l'éclairage public sont assumés pour les tronçons considérés hors localité. Cet élément est non négociable avec le canton.

2. *Améliorer la sécurité routière au carrefour « ex-Crédit suisse » en intégrant les besoins de tous les usagers, piétons, cyclistes, automobilistes et conducteurs du métro.*

Le carrefour ex-Crédit Suisse est un élément compliqué : Il est vrai que la sortie des véhicules, à gauche et à droite, est synonyme de dangers tant pour les vélos que pour les autres véhicules. Ce carrefour sera réétudié. M. Maeder s'engage à tout mettre en œuvre afin qu'une solution optimale soit retenue. Il faut néanmoins retenir que ledit carrefour se situe sur le territoire de Chavannes-près-Renens. Malgré tous les efforts qui peuvent être consentis, la Municipalité d'Ecublens n'est toutefois pas en mesure d'imposer ses vues à celle de cette Commune. Ceci étant précisé, cet aspect sera discuté afin de retenir la meilleure solution acceptable pour les deux Communes concernées.

3. *Déplacer l'assiette de la route entre Bassenges et Cerisaie, côté ouest, permettant de créer une zone tampon entre la route et le m1 afin de rassurer tous les usagers.*

Contrairement à ce qui est relevé dans le rapport, cette paroi antibruit ne se situe pas sur le muret longeant le M1 en contre-bas de l'avenue de la Raye, mais du côté de la contre-allée en face du carrefour ex-Crédit Suisse Cette solution sera également analysée et considérée selon les possibilités. A noter que nous nous retrouvons une fois encore dans une situation où la commune d'Ecublens ne peut pas décider seule, puisque nous nous situons dans un emplacement hors localité (route cantonale). Il s'agira donc de discuter des modalités avec le canton de Vaud et définir dans quelles mesures il est prêt à assumer quelques centaines de milliers de francs supplémentaires pour déplacer l'assiette de la route. Mais cet aspect sera de toute façon discuté et analysé.

4. *Améliorer la situation des deux passages souterrains piétons Bassenges et Crochy, deux passages étroits et peu avenants qui participent au renforcement du sentiment d'insécurité de la population.*

Ces deux ouvrages souterrains ne font pas partie du projet. Pour celui situé au bas du chemin de la Raye, le nécessaire sera fait en termes d'éclairage et régulièrement contrôlé afin que le sentiment d'insécurité ne puisse pas s'intensifier.

5. *Prendre des mesures pour favoriser l'intégration du quartier d'Epenex.*

80 à 90% des habitants d'Epenex souhaitant se rendre dans le centre de notre Commune passent le long de la Sapal, puis empruntent le passage piéton sécurisé avec les feux. Ceci ne devrait pas poser de problèmes majeurs. Ils ont également toute liberté de traverser directement depuis le Collège d'Epenex, au travers des voies du M1 – également avec une sécurité maximale (barrières), puis ensuite traverser aux feux du côté de la société AFIRO pour se rendre au centre-ville. Précisant que c'est une opinion très personnelle, il n'a pour sa part pas le sentiment que les habitants de ce quartier aient la perception de devoir être

désenclavés. Il est d'avis que ces derniers ont la possibilité de se déplacer au centre d'Ecublens en toute sécurité.

6. *Améliorer les temps d'attente à la sortie du Bochet sur le carrefour de la Concorde.*

Persiste ici des contraintes très marquées : la présence du M1 avec la cadence à 5 minutes. On ne peut d'un coup trouver une solution miracle pour que le quartier du Bochet puisse avoir une priorité sur le Tir-Fédéral. Aux heures de pointe, ceci restera problématique. Dans le cadre de l'étude, la programmation des feux pourra être complètement revue. Mais il n'y a pas de solution miracle, à moins de créer un passage sous route ...

7. *Mesurer le niveau de bruit après la pose du revêtement phono-absorbant à la Cerisaie et remettre en question la paroi antibruit selon le résultat des mesures.*

La nécessité d'une paroi antibruit ne peut pas être traitée de cette manière. Une étude a déjà été faite sur l'ensemble du territoire concerné pour les routes communales et cantonales (cf. Préavis 2009/07 – Etude d'assainissement du bruit routier), puisqu'il y avait une obligation fédérale de la réaliser avant 2017. Ce résultat a été entériné par le Conseil d'Etat. Sur cette partie de tronçon, l'étude démontre qu'il faut conjointement un revêtement phono-absorbant et un mur antibruit. Aussi, M. Maeder n'est pas certain que l'on obtienne l'accord de pouvoir procéder comme proposé ci-avant. La question sera toutefois posée, à savoir si le revêtement phono-absorbant pourrait permettre d'éviter la création d'un mur antibruit, au risque qu'il nous soit répondu : l'étude a été faite et les mesures décidées ; qui plus est, elles sont subventionnées par la Confédération.

Quant à la paroi antibruit, si l'on est contraint de la prévoir, une solution satisfaisante sera étudiée : en verre acrylique ou en béton végétalisé ou non, voire en bois. Ceci fait partie de l'étude.

Une autre possibilité consisterait à prévoir des fenêtres antibruit en les installant dans les habitations n'en bénéficiant pas. Sont concernées toutes les maisons construites avant l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) au 1<sup>er</sup> avril 1987. Ce serait dès lors à la Commune d'Ecublens d'assurer le coût de ces transformations. Dans la zone concernée, une grande partie de ces constructions sont antérieures à cette date. D'où un coût relativement élevé qui devrait être consenti par notre Commune.

**M. Jorge Ibarrola**, à titre personnel, se réjouit que ce projet de réaménagement commence enfin à voir le jour. Il y a fort longtemps que des échanges y sont consacrés. Notamment, sur le fameux carrefour – bien malheureusement encore plus « fameux » aujourd'hui – Colladon (il aurait d'ailleurs préféré que celui se nomme carrefour de la Dent d'Oche, lieu plus connu que Colladon). Il se déclare particulièrement sensible aux mesures de sécurité envisagées dans le cadre de ce projet, notamment celle de la réduction de la vitesse sur cet axe et celui de la création des deux giratoires Sorge et Colladon.

Selon l'agenda connu à ce jour, les travaux ne seront pas achevés avant 2019, sans compter qu'il faut probablement une marge d'un ou deux ans supplémentaires.

Dès lors, il se demande s'il est possible d'envisager les mesures de sécurité suivantes sans plus attendre, soit :

- réduction de la vitesse – il a bien compris que si on réduit cette dernière, le canton risque fort de nous répondre que ce serait dès lors à Ecublens d'entretenir le tronçon concerné ;
- création des deux giratoires, même si ce sont des giratoires provisoires démontables qui seront réaménagés de manière définitive en temps voulu ;

ceci, afin de mettre un terme à cette piste d'essai qui, depuis le carrefour de la Cerisaie jusqu'à celui de la route cantonale, avoisine 1.6 km.

Le canton a créé plusieurs giratoires provisoires le long de la route cantonale passant le long de l'Université, l'EPFL et St-Sulpice avant qu'ils ne deviennent définitifs.

Ces mesures ne devraient pas être trop compliquées à concrétiser. Ne peut-on dès lors les envisager sans attendre 2019, voire 2020 ou 2021 ?

**M. Christian Maeder, Municipal** met en évidence – l'Assemblée l'a bien compris – que sur le tronçon concerné, c'est bien le canton qui prend les décisions quant à ses propres aménagements. La Municipalité ne peut donc que les inciter. Demande avait déjà été adressée pour un giratoire provisoire pour le carrefour de la Sorge, demande qui avait été refusée, le canton invoquant un flux insuffisant pour justifier une telle installation provisoire.

Il est effectivement d'avis, si l'avant-projet démarre et que l'on se dirige sur la création d'un carrefour Colladon, que la Municipalité s'engage à formuler une nouvelle demande écrite afin que la possibilité d'installer des giratoires provisoires soit étudiée. Ceci est effectivement une bonne proposition.

**M. Germain Schaffner** remercie M. Maeder pour les réponses apportées suite à son intervention. Il lui semble toutefois que la septième mesure demandée n'a pas reçu de réponse [insérée ci-avant].

**M. Daniel Sage** comprend qu'il y a un groupe décisionnel qui s'est réuni avec un certain nombre de partenaires et a fixé des objectifs. Il demande à être rassuré : ce n'est ni la commune de Chavannes-près-Renens, ni celle d'Ecublens ou de Crissier qui va décider des mesures de sécurité. C'est bien le groupe décisionnel et l'ensemble des partenaires qui prendront des décisions. Aussi, il peine à comprendre comment l'on peut avancer que, pour le carrefour ex-Crédit Suisse, il soit prétexté que Chavannes-près-Renens accepte ou n'accepte pas.

D'abord, il y a des objectifs de sécurité qui ont été mis en place et ensuite des mesures très concrètes et bénéfiques telles que les giratoires qui vont en ce sens-là. Mais on ne va pas jusqu'au bout de la réflexion, jusqu'au 50 km/heure, on ne résout pas un certain nombre de carrefours. Aussi, parlons d'un semi-objectif de sécurité ou un objectif de demi-sécurité. Il déplore que l'on ne parvienne pas à un projet abouti.

**M. Pierre Zwahlen** met en évidence que les questions posées ce jour le sont avant même que l'on entame le crédit d'étude d'avant-projet. Cela signifie que cette question de l'aménagement de la RC 82 reviendra par deux fois devant le Conseil : au stade du crédit d'étude, puis à celui du crédit de construction. Donc, dans le processus actuel, il est assez tôt pour poser les bonnes questions. A l'évidence, l'avenue du Tir-fédéral est un espace majeur pour Ecublens, voire pour tout l'Ouest lausannois, un espace public dans lequel tous les usagers doivent trouver leur place : piétons, deux roues, véhicules motorisés, camions et transports publics.

Dans ce cadre-là, il estime que les questions posées sont effectivement importantes. Il a trouvé quelques signes d'ouverture de la part de M. Maeder dans les réponses données. Mais – s'il ose le dire ici ce soir – un certain manque de conviction.

Il est d'avis qu'au stade de l'avant-projet – lorsque l'on étudie l'avant-projet – on peut encore convaincre les partenaires – et il y en a plusieurs dans ce dossier – que l'on veut rendre cette avenue du Tir-Fédéral à tous les usagers et usagères de l'Ouest. Cela représente une dimension importante : une dimension de sécurité, ceci a été souligné, pour au moins deux carrefours, deux passages souterrains, une dimension de piste pour les cyclistes qui soit confortable et agréable, et enfin un espace de modération du trafic où parents, enfants et familles puissent se sentir mieux. C'est donc un enjeu de la qualité de vie considérable, non seulement pour Ecublens, mais pour notre district. En ce sens-là, il en appelle à la Municipalité et à son responsable des travaux

pour démontrer une volonté de réaliser là, dans quelques années, un projet à la mesure d'un enjeu.

**M. Michele Mossi** profite de ce préavis pour formuler une remarque d'avenir – représentant peut-être aussi un pavé dans la marre. Il lui semble qu'il faudra un jour ou l'autre se poser la question, ou du moins entamer une réflexion sur le développement futur du M1 qui parviendra très rapidement à saturation – il l'a déjà pratiquement atteint. Des points de croisements supplémentaires seront à réaliser. Il s'agira aussi, très certainement, de modifier le carrefour de la Cerisaie avec tous les passages transversaux dont on parle maintenant. Ce tôt ou tard sera à l'horizon 2020 – 2030, soit juste après le réaménagement de cette route.

**M. Christian Maeder, Municipal**, précise que le Conseil a été avisé lors de la publication de cette étude qui est disponible dans son intégralité sur le site du SDOL ([www.ouest-lausannois.ch](http://www.ouest-lausannois.ch)) : CHANTIER 1 – HAUTES ECOLES – TIR-FEDERAL – MALADIÈRE – RC82 ETUDE PRELIMINAIRE DE REAMENAGEMENT OUEST LAUSANNOIS, SDOL 02/2013. Le SDOL en a largement fait état ; il y a eu de nombreuses séances d'information. Cette étude est très intéressante ; il encourage les membres du Conseil à la consulter.

Il souhaite que l'on puisse aujourd'hui aller de l'avant, même si cet avant-projet ne répond pas pleinement à une notion de perfection. Reste à considérer que l'on ne peut réaliser des miracles lorsque l'on se retrouve avec un métro infranchissable – mentionnant au passage que lorsque le quartier des Cèdres sera réalisé, les sorties sur le Tir-Fédéral seront supprimées : donc, plus de passage à niveau ; par contre, un passage sous route destiné aux piétons et à la mobilité douce permettra de passer des Cèdres à la piscine d'Ecublens – tel que prévu dans les plans de quartiers. Il s'agit de rester positif : il y aura des améliorations notables dans le cadre de ces derniers. Pour ce qui concerne le présent préavis, ne devons faire preuve de réalisme.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/07 tel que présenté est **accepté à une large majorité, avec un non et trois abstentions.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD :**

- vu le préavis municipal n° 2015/07,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

- 1) d'approuver le crédit d'étude pour l'avant-projet de réaménagement de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 105'000.- (cent cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.106 « RC 82 – réaménagement du tronçon Tir-Fédéral / Pont Bleu ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.



Elle sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

**POINT 7      Préavis n° 2015/08 – Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Madame Marguerite Theys**

**M. le Président** passe la parole à M. Charles Koller pour la lecture du rapport de la COFI.

Après remerciements à ce dernier, il ouvre la discussion sur le préavis n° 2015/08 ; la parole n'étant pas demandée, elle est close.

Au vote, le préavis n° 2015/08 tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2015/08,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

d'accepter la succession de Madame Marguerite Theys, décédée le 30 novembre 2012, sous bénéfice d'inventaire.

**POINT 11      Préavis n° 2015/09 – Révision de la convention intercommunale Mèbre-Sorge**

**M. le Président** passe la parole à M. Charles Koller pour la lecture du rapport de la COFI.

Après remerciements à ce dernier, il ouvre la discussion sur le préavis n° 2015/09.

**M. Pierre Zwahlen** souhaite souligner un élément dudit rapport. Les différentes délégations représentant les Conseils communaux qui se sont réunies en septembre 2014 ont formulé un certain nombre de propositions. Lors de la rencontre suivante, quatre mois plus tard, ces dernières ont été reconnues comme étant légitimes et raisonnables, mais n'avaient pu être concertées avec les autres délégations. C'est dire à quel point nous n'avons pas encore trouvé dans nos ententes et associations intercommunales les bons mécanismes pour nous réunir et nous concerter afin d'améliorer un texte qui a été convenu par les membres de nos exécutifs.

Il souligne que cela a été *amusant*, en janvier dernier, lorsque le Président de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a relevé que les propositions étaient « *formidables* » mais elles n'avaient malheureusement pas pu être prises en considération, car les autres délégations avaient déjà accepté le texte. Après une séance commune pour ce qui concernait la partie informative, chaque délégation communale s'était en effet réunie séparément pour débattre de cette question. Seule la délégation écublanaise avait formulé des propositions.

Il conclut en attirant l'attention du Conseil sur le fait qu'il y a donc de nouveaux mécanismes à définir afin d'être à même d'améliorer un texte donné.

A cet égard, il attire ce soir l'attention de la Municipalité et du Bureau du Conseil sur la proposition formulée dans le rapport de la COFI, à savoir : « *A l'avenir, les délégations des Conseils communaux concernés devront délibérer ensemble, afin de s'accorder sur les améliorations*

*raisonnables d'une telle convention [...] » ; délibérer ensemble et non pas seulement recevoir une information ensemble ; c'est une sérieuse nuance.*

Il insiste : c'est un vœu important.

Référence faite à son expérience de député au cours de laquelle il s'était beaucoup engagé sur les conventions entre cantons : il a été possible d'adopter ce qui est désigné parfois comme étant une *Convention des conventions*, devenue plus tard la *Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger* (CoParl).

Des mécanismes permettant justement de telles modifications y ont été définis. Il espère qu'il en sera bientôt de même sur le plan intercommunal.

**M. Christophe Cartier** relève une petite coquille dont il a d'ores et déjà fait part à Mme la Municipale Danièle Petoud : en page 2 du préavis, point 3 : *Contraintes et objectifs*, article 3.1 *Bases légales* : au dernier paragraphe, il faut lire non pas :

« *l'article 10 de la nouvelle Loi sur les communes, entrée en vigueur le 1er juin 2014.* », mais :

« *l'article 110 de la nouvelle Loi sur les communes entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013.* »

D'autre part, il profite de donner suite à l'intervention de M. Pierre Zwahlen. Petite aparté professionnelle : la Convention Mèbre Sorge a fait l'objet d'une attention de tous les services communaux concernés. Elle lui a également été remise et il a eu ainsi lui-même la possibilité d'y apporter quelques modifications. Les Municipalités l'ont présentée en l'état actuel, avec l'appui de leurs services respectifs concernés, concertés préalablement à sa présentation. Aussi, il tient à rassurer M. Zwahlen : nous sommes dans l'axe pollueur-payeur et on ne peut que voter favorablement cette convention et cette nouvelle règle de répartition.

Au vote, le préavis n° 2015/09 tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2015/09,
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

d'adopter la convention régissant la règle de répartition des coûts des frais de remplacement et d'entretien des canalisations de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

⇒ **Départ de M. Manuel Wüthrich. L'effectif passe à 61 Conseillers. (22h00)**

## **POINT 9 Postulat de M. Germain Schaffner : Pour un Ouest lausannois fort et démocratique**

**M. le Président** passe la parole à M. Germain Schaffner, auteur de ce postulat.

Son intervention est reportée ci-après en son entier, précision faite que **M. Germain Schaffner** ne reviendra pas sur l'ensemble du texte de ce postulat, mais apportera juste quelques considérations complémentaires :

*« En préambule j'aimerais préciser que lors du dernier Conseil, j'ai déposé ce postulat en mon nom propre, car j'attendais l'aval de mon groupe pour parler en son nom. C'est maintenant chose faite. J'apporterai par conséquent la petite modification que cela induit dans le texte au niveau de la demande faite à la Municipalité : "... le Parti socialiste et Indépendants de gauche demande donc à la Municipalité..." remplaçant "... je demande donc à la Municipalité ...".*

*Le postulat qui vous est soumis ce soir part d'un constat, partagé par de nombreuses Conseillères et de nombreux Conseillers communaux de nos communes, que les multiples Associations intercommunales actuelles souffrent d'un déficit démocratique certain. Si le travail et l'implication des Municipaux et des professionnels de ces Associations ne sont pas remis en cause, c'est la relation aux Conseils communaux qui pose problème, sans parler de la complexité de ces structures intercommunales.*

*Afin d'améliorer cette situation, le postulat demande simplement une étude, et j'insiste sur ce point afin d'anticiper les craintes qui ne devraient pas manquer d'être émises, notamment parce que le postulat cite la fusion des communes parmi les formes légales de collaboration ou d'association intercommunale que l'étude doit prendre en compte, et nous savons combien ce sujet peut être tabou.*

*Si l'on se réfère à la Loi sur les communes (LC), la fusion des communes (chap. IX, art. 106), n'est, stricto sensu, pas une forme de collaboration intercommunale (chap. IX bis, art. 107a). Mais il est évident que la fusion des communes ne peut être exclue du champ d'une étude qui doit utiliser toutes les voies possibles prévues par la loi pour améliorer le fonctionnement de l'intercommunalité et c'est pour cette raison que nous l'avons mentionnée expressément dans le postulat. Si nous avons écrit "l'étude doit prendre en compte toutes les formes de collaboration intercommunale prévues par la loi", la fusion des communes en aurait été exclue.*

*Je noterais encore que cette étude n'engage en rien notre commune qui disposera toujours de son libre arbitre. Quelques soient le résultat de l'étude et les solutions préconisées, nos Municipalités disposeront pour le moins, avec l'état des lieux des collaborations intercommunales actuelles, d'un précieux outil de pilotage.*

*Si d'aventure le postulat est accepté dans plusieurs de nos communes, les Municipalités concernées doivent, selon la demande du postulat, se coordonner afin d'élaborer la commande de l'étude, avec certainement l'arbitrage du Bureau Intercommunal des Syndics (BIC).*

*Pour terminer, je vous informe que le postulat a été déposé à ce jour dans les six communes de l'Ouest lausannois où le parti socialiste est présent. Il n'a pour l'heure été traité qu'à Crissier où il a été renvoyé à la Municipalité. »*

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce postulat.

**M. Pierre Kaelin, Syndic**, au vu de la teneur de ce postulat, est d'avis qu'un débat politique soit initialement réalisé par le législatif ; il propose donc que celui-ci soit en premier lieu renvoyé à une commission.

**M. Nicolas Morel** souligne combien les structures intercommunales sont complexes – on vient de le constater dans le cadre de la Convention Mèbre Sorge – il y a quantité d'autres cas démontrant la complexité des enchevêtrements. Une telle étude sera donc utile pour déterminer comment faire évoluer cette complexité vers un peu plus de simplicité.

Par rapport à l'ouverture à différentes solutions, il estime la proposition faite par M. Germain Schaffner intéressante ; il ne propose pas une seule voie, mais toute une série de possibilités. Donc, une plus grande ouverture encore si l'étude démontre qu'il y a d'autres solutions envisageables, ces dernières devraient aussi être explorées.

Il trouve également intéressant qu'au stade premier, on ne parle pas de collaboration dans le cadre du PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges), mais plutôt uniquement de l'Ouest lausannois – où il y a beaucoup de travaux en commun – pour restreindre quelque peu la complexité si nous allions encore plus loin comparativement à l'étendue de l'étude.

En ce sens, M. Morel – tout comme l'ensemble du groupe Les Verts – recommande à l'Assemblée de soutenir ce postulat, quel que soit le traitement qui soit proposé, qu'il s'agisse d'un renvoi à la Municipalité ou à une commission pour étude.

**M. Germain Schaffner** désire dans un premier temps répondre à la proposition de M. le Syndic. Le groupe PSIG/ID demande le renvoi de ce postulat pour étude à une commission.

Référence faite à l'intervention de M. Pierre Zwahlen qui est précédemment intervenu en regard de la difficulté de communiquer entre les délégations des associations intercommunales : Il pense que l'étude devrait mettre ce point en exergue et proposer des solutions. Cela serait tout bénéfique tant pour notre Commune que pour les autres villes de l'Ouest lausannois d'avoir un rapport indépendant nous éclairant sur ce point.

D'autre part, référence faite à l'intervention de M. Nicole Morel, il relate au Conseil qu'un postulat émanant des Verts suggérait également une étude pour une solution limitée à la fédération des communes, mais englobait par contre l'ensemble des communes du PALM.

Une discussion a eu lieu entre Les Verts et le PSIG/ID de l'Ouest lausannois – notamment un contact avec M. Laurent Rebeaud – discussion portant sur l'éventualité de formuler une demande d'étude commune. Deux points se sont avérés cependant rédhibitoires :

- D'une part, le périmètre de l'étude – volonté pour le PSIG/ID de rester dans le périmètre du district de l'Ouest lausannois, car il est déjà suffisamment compliqué de déposer un tel postulat en ayant toutes les chances qu'il puisse être accepté ; la complexité d'englober près d'une trentaine de communes dans une telle démarche paraissait irréaliste.
- D'autre part – et ceci est le plus important – le champ de l'étude dudit postulat était limité à la *fédération de communes* dans le périmètre du PALM (Agglomération Lausanne-Morges).

Le PSIG/ID voulait étendre d'emblée le champ de cette étude à toutes les possibilités prévues par la loi – il y en a beaucoup : la fédération de communes en est une, les ententes communales, ou l'agglomération, d'autres, qui sont traitées et détaillées dans la Loi sur les communes.

Aussi, les deux partis ont finalement décidé de ne pas réaliser ceci en commun et le PSIG/ID a ainsi pris l'option de présenter le postulat discuté ce soir pour tenter d'apporter des améliorations dans les fonctionnements de l'intercommunalité.

**Mme Christine Meyer-Favey** abonde dans le sens de M. le Syndic et de M. Germain Schaffner car ce postulat mérite une grande réflexion. Elle pense que cette dernière doit être faite par une large délégation du Conseil communal plutôt que de prononcer un renvoi à la Municipalité. Considérant l'importance de ce sujet, il serait d'ailleurs judicieux que le Bureau du Conseil organise une commission ad hoc incluant neuf membres. Elle reste convaincue qu'une commission permettra de lancer le débat politique sur la teneur de ce postulat.

**M. Christophe Cartier** déclare côtoyer des ententes communales quasi quotidiennement ; en ce qui le concerne, il ne voit pas les problèmes qu'il y aurait actuellement.

Un ou deux éléments le dérangent dans ce postulat :

au dernier paragraphe de la page 1, 4<sup>ème</sup> ligne :

« [...] comprendre le fonctionnement de toutes ces structures intercommunales, et de savoir comment ils peuvent avoir une réelle influence politique et pratique sur celles-ci. »

à l'avant-dernier paragraphe de la page 2 :

« [...] et d'étudier la possibilité de simplifier et améliorer la situation actuelle, notamment en matière d'efficience administrative et politique, de services publics, de regroupements scolaires, de fiscalité, et d'optimisation de l'utilisation des ressources financières, soit par une fédération de communes ou agglomération de communes, soit par une fusion des communes de l'Ouest lausannois, ou soit par toutes autres formes prévues par la loi. »

Le regroupement communal doit-il vraiment avoir une influence politique ? Quant aux mentions du texte ci-avant relevé (*fiscalité*, etc.), ceci l'inquiète quelque peu.

**M. José Birbaum** propose – comme cela a déjà été demandé trois fois durant le traitement de ce point de l'ordre du jour – de renvoyer ce postulat en commission. Si ce postulat est renvoyé en commission, on ne peut en débattre en l'état ce soir.

**M. le Président** passe au vote afin de déterminer si un cinquième des conseillers soutient le renvoi de ce postulat en commission.

Tel étant le cas, il invite l'Assemblée à se prononcer sur le **renvoi de ce postulat en commission ad hoc**.

C'est à une **large majorité, 13 non et 4 abstentions** que le postulat de M. Germain Schaffner est **renvoyé à une commission** pour étude et rapport sur sa prise en considération.

## **POINT 10    Divers**

**M. le Président** ouvre la discussion sur les Divers.

**M. Christophe Cartier** se réfère à la publication OUEST LAUSANNOIS – BILAN D'ACTIVITÉS, SCHÉMA DIRECTEUR 2014 mise en début de séance à la disposition de l'Assemblée.

Dans le rapport de gestion, en page 12, il a constaté que les séances du GROFIL, de la CPT et du groupe ABC avaient siégé dans huit séances, essentiellement consacrées aux plans de quartiers des communes voisines. Plan de quartier Croset-Parc : inexistant ... Toujours dans ce même rapport de gestion, Ecublens est cité deux fois : une première fois dans les Séminaires sur les espaces ouverts dans les agglomérations en date du 3 juin 2014 et une seconde fois, quelque pages plus avant.

On a le sentiment qu'Ecublens ne pas fait partie du rapport de gestion du SDOL alors que, sur le plan financier, notre Commune est largement concernée, d'autant plus que le SDOL est financé sur la base de nombre d'habitants ; le montant à charge des communes est d'approximativement CHF 11.60 par habitant. La Municipalité a-t-elle une réponse à cette question ?

**M. Pierre Kaelin, Syndic**, souligne qu'il s'agit du rapport d'activités 2014. Il peut y avoir plus ou moins d'études ou de plans de quartiers dans une commune comparativement à une autre, comme pour Ecublens en 2014.

Il s'agit également de considérer où se situent les plus grands développements. Il rappelle qu'Ecublens va participer au projet de la Gare de Renens, d'autres vont également y participer. Il y a donc bien un dialogue intercommunal. Nous allons probablement participer au développement de la Gare de Renens.

En outre, il faut tenir compte que le nombre de collaborateurs œuvrant au sein du SDOL est limité. Ils traitent de nombreux projets qui sont discutés annuellement.

Chaque année, le budget est discuté afin de déterminer quels sont les projets à développer et les études à réaliser dans les communes. Grand nombre d'études sont effectuées, certaines seulement sont retenues, bien qu'elles restent toutes utiles pour ce qui a trait aux réflexions lors des discussions.

**M. Jean-Paul Dudt** désire déposer et développer une interpellation sur l'impôt sur les chiens. Il en donne lecture (annexe II). Il souhaite formuler ses intérêts bien que cela ne soit pas par intérêt personnel : « *Je suis détenteur de deux chiens à l'insu de mon plein gré !* »

Cette interpellation sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

## **POINT 11      Communications municipales**

**M. le Président** ouvre la discussion sur les communications municipales point par point.

**Point 3 :** *Réponse au vœu de M. Philippe Casse, Conseiller communal, concernant le préavis n°2012/09 – Passage inférieur Vernie-Sorge – Franchissement des voies CFF pour la mobilité douce entre les communes de Crissier et d'Ecublens/VD*

**M. Philippe Casse** remercie la Municipalité pour sa réponse. Il ne reviendra pas sur les débats de ce soir concernant l'avant-projet du réaménagement de la RC 82 auquel le développement de la mobilité douce est intimement lié. Il y sera bien sûr attentif.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes. Il est 22h25.

Ecublens, le 1<sup>er</sup> mai 2015

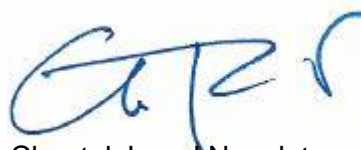
Le Président



Jean-Claude Merminod



La Secrétaire



Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I      Lettre de démission de M. Pierre Zwahlen
- II     Interpellation de M. Jean-Paul Dudt